

Bonjour Monsieur Gérard MIQUEL, Sénateur du Lot

Lors de la première lecture du projet de loi relatif à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, vous avez voté l'amendement n°33bis A. L'assemblée des députés a voté la suppression de cet amendement et vous allez étudier, en seconde lecture, le texte n°495 qui sera mis en discussion, en séance publique, les 23, 24 et 25 mai 2016.

Notre association désire attirer votre attention sur plusieurs points :

- Pourquoi la France privilège-t-elle une énergie aléatoire qui défigure la France ? Alors que d'autres sources d'énergies renouvelables et inépuisables existent, mais ne sont pas développées :
 - **Les hydroliennes au fil de l'eau** comme à [Orléans](#) ou en [Autriche](#) qui ne provoquent pas de travaux altérant le paysage
 - La **géothermie qui produit de l'électricité en Alsace** dont parle [EDF](#) qui peut facilement, en France, remplacer les centrales nucléaires
 - Les **éoliennes à axes verticaux** qui peuvent même être insérées dans les pylônes électriques !
 - **Les arbres à vents à [Vélizy-Villacoublay](#)**
- On peut se poser des questions à propos de M. [François Brottes, président de RTE](#) depuis le 1er septembre 2015 qui, lorsqu'il était président de la commission parlementaire de l'Assemblée Nationale, a systématiquement supprimé les amendements du Sénat concernant l'éolien.
- Il est à noter que **JM. Jérôme Ferrier** (président de l'union française du gaz AFG) a toutes les raisons de se féliciter du [redémarrage de centrales à gaz](#) pour pallier les déficiences de l'éolien et du solaire!
- Les affirmations du secrétaire d'Etat, M. [Jean-Vincent Placé](#), nous font craindre le pire : *Dans les mois qui arrivent, priorité sera donnée à « l'énergie verte », afin de faire en sorte « que l'on divise par deux les délais pour les éoliennes, le photovoltaïque et le solaire ».*
- **L'énergie électrique éolienne, du fait de son intermittence, sert essentiellement à l'exportation même à prix négatif** : Les surplus d'électricité produits par les éoliennes font baisser les prix à l'exportation et contribuent à mettre en difficultés EDF qui doit acheter l'électricité à 82 € le MWh pour le vendre à 26€ le MWh Cf le journal ["La Croix" du 2 mai 2016](#) ou le bilan énergétique 2015 français publié [par RTE en janvier 2016](#)
- En utilisant les données de ce même rapport, pour atteindre en production 8% de l'énergie électrique consommée en 2015 (476,3 TWh), il faudrait implanter **3 100 éoliennes nouvelles de 3,3 MW de 200 m de hauteur**. Elles produiraient 20,9 TWh (avec un facteur de charge de 23,3%) qui s'ajouterait au 21,1 TWh produit par les 10 312 MW déjà installés. On obtiendrait alors 42,0 TWh soit 8,8 % de la puissance consommée en 2015 pour 20,5 MW installés (actuellement la puissance installée totale est de 129 310 MW!

Nous espérons que vous pourrez faire comprendre les enjeux aux responsables du gouvernement car la politique de privilégier l'éolien va provoquer d'énormes difficultés, non seulement à EDF, mais aussi au consommateur par l'intermédiaire de la CSPE sans oublier le tourisme par la dévalorisation des paysages et du patrimoine Français.

Merci de ce que vous ferez pour le bien de la Nation lors de la deuxième lecture du projet de loi relatif à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine

Nous vous prions d'agréer, Monsieur Gérard MIQUEL, Sénateur du Lot l'expression de notre respectueuse considération

Gilles Forhan

06.43.80.15.87

Secrétaire APPGE-Comiac-Calviac-Lamativie



<http://appge-comiac.e-monsite.com/>

mel : appge-comiac@laposte.net

se désinscrire: [Veuillez me retirer de votre liste de diffusion](#)